

L'UNSA en 3 minutes chrono

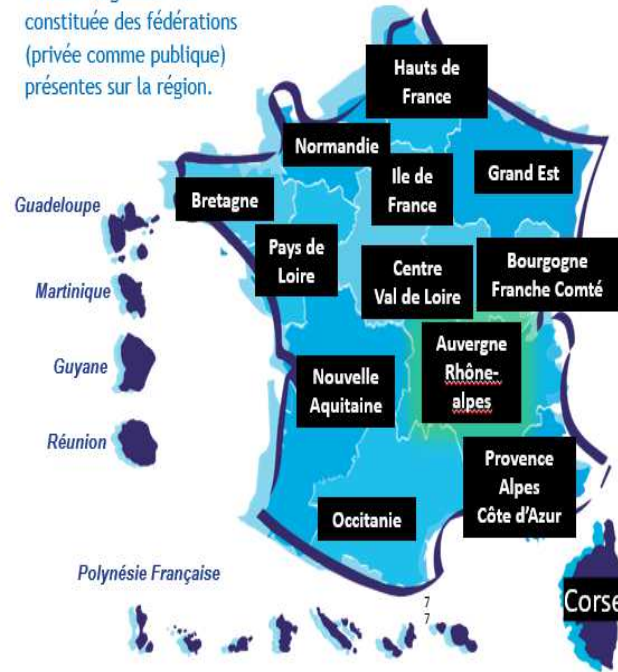
L'Unsa Malakoff
Humanis en
dépend

- L'UNSA est issue de la séparation des syndicats d'enseignants et du regroupement de 5 organisations syndicales non confédérées du public et du privé en 1993.
- Au niveau national, elle est organisée en pôles professionnels (parfois constitués en fédérations, parfois regroupant plusieurs fédérations et/ou syndicats) et en regroupements transversaux.
- Les 8 pôles professionnels sont :
 - **Pôle 1** : Agriculture, agroalimentaire, organismes agricoles
 - **Pôle 2** : Banque, assurance, établissements financiers
 - **Pôle 3** : Commerce, hôtellerie, tourisme
 - **Pôle 4** : Communication, audiovisuel, spectacles
 - **Pôle 5** : Industrie (l'Union Fédérale de l'Industrie regroupe les fédérations, les syndicats nationaux de branche et les syndicats d'entreprise relevant des secteurs de l'industrie et de la construction)
 - **Pôle 6** : **FESSAD (services, tertiaire et activités diverses)**
 - **Pôle 7** : Transport
 - **Pôle 8** : Fonction publique (regroupe les fédérations de la Fonction publique)

Où trouver l'UNSA près de chez vous

Dans chaque région, il y a une Union Régionale UNSA.

L'Union Régionale est constituée des fédérations (privée comme publique) présentes sur la région.

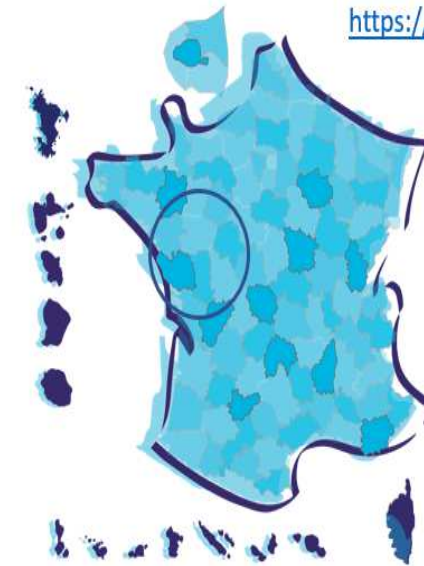


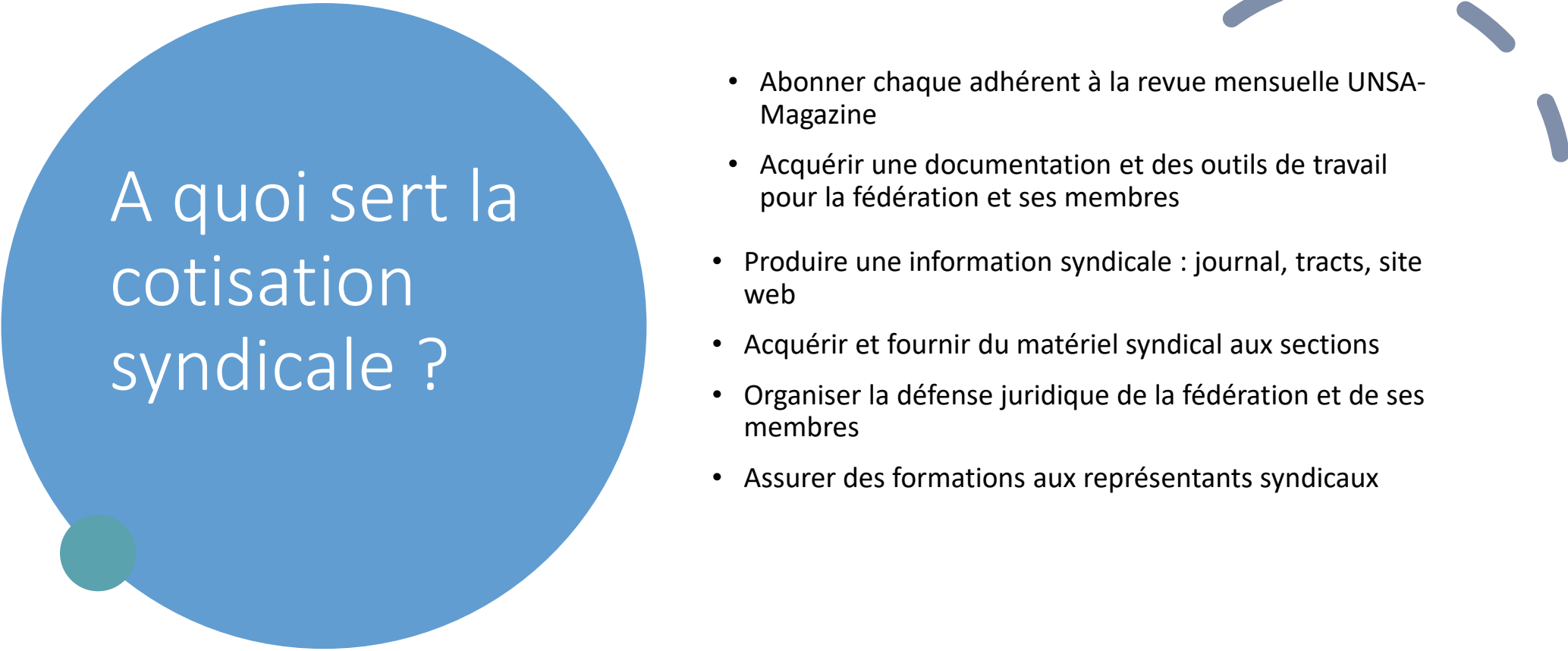
Dans chaque département, il y a une Union Départementale UNSA.

L'Union départementale, interprofessionnelle, est constituée des Syndicats ou Sections Syndicales (privée comme publique) présentes sur le département.



<https://ud-....unsa.org/>





A quoi sert la cotisation syndicale ?

- Abonner chaque adhérent à la revue mensuelle UNSA-Magazine
- Acquérir une documentation et des outils de travail pour la fédération et ses membres
- Produire une information syndicale : journal, tracts, site web
- Acquérir et fournir du matériel syndical aux sections
- Organiser la défense juridique de la fédération et de ses membres
- Assurer des formations aux représentants syndicaux


La cotisation syndicale, un acte de portée collective

- Un syndicat nécessite des moyens financiers qui proviennent essentiellement des cotisations de ses membres
- Il ne peut y avoir d'organisation syndicale sans syndiqués. Par conséquent, la première force d'un syndicat réside dans son nombre d'adhérents pour :
 - Assurer sa mission de défense des salariés.
 - Assurer son développement et ses actions.
 - Légitimer le rapport de forces.
 - Garantir son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

En 2023, j'ai
envie de
m'investir
pour l'UNSA
en :

- Me positionnant sur une liste électorale
- Participant aux réunions de la Branche
- Apportant mes compétences (communication, informatique, site internet...)
- Participant à des actions de développement, de rencontres de salariés
-



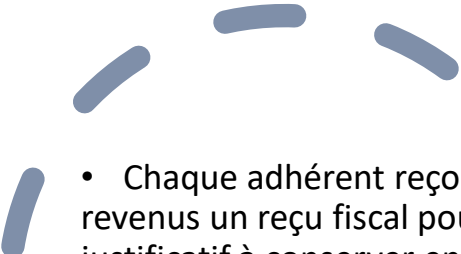


L'adhésion à
un syndicat
est :

- Un droit
- Un acte pour se défendre
- Un acte d'engagement fort
- Un acte solidaire
- Un investissement au sein de son entreprise et à un niveau fédéral, territorial ou national.

De
l'engagement
militant aux
garanties
individuelles,
adhérer c'est :

- Faire partie d'un collectif
- Avoir la parole et participer
- Recevoir une information privilégiée
- Être conseillé et défendu
- Participer au développement de l'action par le dialogue et la négociation au sein de l'entreprise.
- Lutter pour l'emploi, pour le pouvoir d'achat, pour de meilleures conditions de travail, pour l'évolution professionnelle, pour les salaires, pour le droit à la santé, à la retraite, au respect et à la dignité
- Participer à l'existence du syndicalisme en France

- 
- Chaque adhérent reçoit au moment de la déclaration des revenus un reçu fiscal pour la cotisation versée à l'année n-1, justificatif à conserver en cas de demande de l'administration fiscale.
 - **Le versement des cotisations syndicales ouvre droit à un crédit d'impôt** sauf si vous avez déclaré le montant de la cotisation dans vos frais réels.
 - Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt mais contrairement à la réduction d'impôt, il peut être remboursé, en totalité ou partiellement si son montant dépasse celui de l'impôt dû ou si vous n'êtes pas imposable.
 - **Ce crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations annuelles** versées dans la limite de 1 % du revenu salarial net imposable



Cotisations et fiscalité

L'UNSA

c'est ...



Notre originalité : l'autonomie

Parce que nous respectons l'identité de toutes nos composantes, tant dans leur fonctionnement interne, leur démarche syndicale que leur expression publique :

- Ce sont les syndicats et les fédérations qui établissent leurs revendications et leurs actions.
- Nous faisons vivre un syndicalisme de terrain en prise directe avec les salarié-es.
- L'autonomie s'exerce dans le respect des valeurs de la charte de l'UNSA.



Notre engagement : être utile et efficace

Nos priorités : informer, accompagner et défendre les salarié-es.



Notre méthode : agir pour obtenir

Notre ADN : dialoguer, proposer, agir, revendiquer, négocier.





La charte des valeurs de l'UNSA

L'UNSA se donne comme mission de développer en France, en Europe et dans le monde un mouvement syndical réformiste, fort et uni, dans le respect des grands principes suivants : attachement à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés, à la justice sociale, à la solidarité, à la défense du Service public, au droit à l'emploi, à la fraternité et la tolérance, dans la fidélité au principe de l'indépendance syndicale.

En savoir plus : <https://www.unsa.org/La-charte-des-valeurs-de-l-UNSA.html>